

Client n° 522180

N°TVA:

EURL MW RENOVATION
M.HEDOU WILLIAM
2227 RTE DE MAUSSAC
46250 GINDOU



FACTURE n° 09789581 du 30/11/25

Pour nous contacter, appelez le 05 65 35 28 92

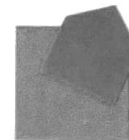
CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un	PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
Vos détails de règlement sont à transmettre à l'adresse mail : reglement@chausson.fr							
BON N° 15847481 DU 3/11/25 ENLEVE AG. CAHORS							
Signé par WILLIAM							
739806.03	JEANS MULTI-POCHES JOBC 28 GRIS T42	1	U	41,50	41,50		
474871.01	ADHESIF TOILE ORANGE 48MM/25M ORNEA	1	U	4,18	4,18		
	dont Eco-Contribution						(0,01)
BON N° 15847580 DU 5/11/25 ENLEVE AG. CAHORS							
Signé par WILLIAM							
143559.01	ADHESIF DB.FACE PV 19MM/50ML GYPSO	2	U	13,21	26,42		
	dont Eco-Contribution						(0,02)
17779.01	VIS ROCK.PENT.TORX AZIN 6/ 30 (200)	1	U	16,98	16,98		
	dont Eco-Contribution						(0,04)
BON N° 15847748 DU 10/11/25 ENLEVE AG. CAHORS							
Signé par WILLIAM							
502227.03	VOLIGE SAPIN CL2I CAL. 18/200- 3,00	1,80	M2	8,53	15,35		
	dont Eco-Contribution						(0,13)
359110.01	FEUILLE ZINC 0,65MM-1,00/2,00M VM	3	U	60,28	180,84		
	dont Eco-Contribution						(0,06)
BON N° 15847835 DU 12/11/25 ENLEVE AG. CAHORS							
Signé par WILLIAM							
347443.01	VIS TERR.TF A2 5/ 70 DF (200) ELOS	1	U	24,10	24,10		
	dont Eco-Contribution						(0,01)
Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel.							
CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO							

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 1

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.
Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.



Client n° 522180

N°TVA:

EURL MW RENOVATION
M.HEDOU WILLIAM
2227 RTE DE MAUSSAC
46250 GINDOU



FACTURE n° 09789581 du 30/11/25

Pour nous contacter, appelez le 05 65 35 28 92

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un		PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
502227.03	VOLIGE SAPIN CL2I CAL. 18/200- 3,00	1,20	M2		10,62	12,74		
	dont Eco-Contribution					(0,08)		
7629.07	SAPIN FRANCE CL2J 40/ 60- 4,00	8	ML		1,95	15,60		SAPIN
BON N° 15848102 DU 19/11/25 ENLEVE AG. CAHORS								
Signé par WILLIAM								
810288.01	CISAILLE PELICAN COUPE A GCHE 300MM	1	U		17,77	17,77		
415740.01	LOT MALETTE EDMABLADE S	1	U		139,00	139,00		
BON N° 15848160 DU 20/11/25 ENLEVE AG. CAHORS								
Signé par HEDOU								
82561.06	PROFILE GOUT.TYPE 25 2ML ANT. LG252	1	U		13,57	13,57		
	dont Eco-Contribution					(0,04)		
2002.06	PROFILE GOUT.TYPE 25 4ML ANT. LG25	1	U		29,87	29,87		
	dont Eco-Contribution					(0,07)		
747493.01	JONCTION DILATAT.25 ANT. UJND25	1	U		14,97	14,97		
	dont Eco-Contribution					(0,01)		
333506.04	DESCENTE D 80-4ML PREM.ANT. TD80P	4	U		27,12	108,48		
	dont Eco-Contribution					(0,36)		
748070.01	COLLIER BRIDE D 80 DES.ANT. UCORGTA	10	U		2,49	24,90		
747778.01	FOND GOUT.SYMET.25 ANT. FCG25	1	U		3,12	3,12		
300295.01	CROCHET GOUT.P/COUV.ANTH. G025PBAMA	12	U		7,64	91,68		
	dont Eco-Contribution					(0,12)		
747920.01	COUDE MF 87°30 D 80 DES.ANT. UCR8GT	4	U		8,05	32,20		
	dont Eco-Contribution					(0,04)		
747761.01	ANGLE GOUT.A COLL. 90° ANT. UANC25	1	U		9,63	9,63		
	dont Eco-Contribution					(0,01)		
747512.01	FOND NAISS.SYMET.25 ANT. UFCN25	1	U		3,13	3,13		
Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel.								
CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO								

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 2

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.
Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.

Client n° 522180

N°TVA:

EURL MW RENOVATION
M.HEDOU WILLIAM
2227 RTE DE MAUSSAC
46250 GINDOU



FACTURE n° 09789581 du 30/11/25

Pour nous contacter, appelez le 05 65 35 28 92

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un		PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
747752.02	NAISSANCE CENT.D80 A COLL. 25 ANTH. dont Eco-Contribution	1	U		12,07	12,07 (0,01)		
BON N° 15848161 DU 20/11/25 ENLEVE AG. CAHORS Signé par HEDOU								
762113.01	SANDOW CROCHET 10MM/100CM (10) FRAIS FIXES	1	U		19,98	19,98 5,00 (1,01)		
	Total Eco-Contribution							

Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO

Total H-T	T.V.A	Total T.T.C	Echéance	Règlement par	Sur votre compte
863,08	20,00% 172,62	1.035,70	31/12/25	L.C.R.	17807 00849 65521960397 89

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 3

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.
Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.